

DECRET N°72-149 du 5 juin 1972

portant nomination du Lieutenant-Colonel Louis Chasme en qualité de Chef de Cabinet Militaire du Président du Conseil Présidentiel.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;  
 VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;  
 VU la Loi n° 60-32 du 28 juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;  
 VU l'Ordonnance n° 70-42/CP/DN du 24 juillet 1970, portant organisation générale de la défense Nationale et l'Ordonnance n° 70-44/CP/DN du 12 octobre 1970 qui l'a complétée ;  
 VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 octobre 1969, portant statuts général des personnels militaires des Forces Armées Dahoméennes ;  
 VU le Décret n° 71-43/CP/DN du 9 mars 1971, portant organisation et fonctionnement du Service Civique ;  
 VU le Décret n° 41/CP/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;  
 VU le Décret n° 70-83/CP/SGG du 11 mai 1970, fixant la composition des cabinets présidentiels et ministériels ;  
 VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;  
 VU le Décret n° 72-10 du 20 janvier 1972, portant création d'une Administration Centrale de la Défense Nationale ;  
 SUR proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale ;  
 Le Conseil des Ministres entendu,


DECRETE

ARTICLE 1er. - Le Lieutenant-Colonel Louis Chasme est nommé Chef de Cabinet Militaire du Président du Conseil Présidentiel.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

par le Conseil Présidentiel,

Fait à COTONOU, le 5 juin 1972



Sourou-Migan APITHY



Justin ANONADEGBE-TOMLIN



Hubert DAGA

Ampliations :

PCP 4 - MCP 4 - CS 6 - DN 10 - IMAT-EMGN-EMSC 3 - DIN 2 - Ministères 12 - HC 2 - SGG 4 - CAB-MIL 2 - DAI 4 - DSN 4 - DB-CF-DC 3 - IAA-DOCT-DN-IGF-Gde 5 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1. Solde 1 - Trésor 4 - Intéressé 1 - CEDN 1